



Messieurs les Secrétaires généraux,

Le Premier ministre a installé le 13 octobre dernier le Comité action publique 2022 (CAP22) dont il nous a confié la présidence.

Nous devons proposer au Président de la République et au Premier ministre d'ici la fin du premier trimestre 2018, au travers d'une revue des missions et des dépenses publiques, des réformes structurelles permettant d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des services publics, de modernisation de l'environnement de travail des agents publics et de baisse des dépenses publiques sur 21 politiques publiques prioritaires.

Dans le cadre du projet gouvernemental « Action Publique 2022 », notre comité, composé de personnalités qualifiées et d'élus, a pour vocation de croiser les points de vue en se nourrissant d'expériences diverses, en examinant toutes les bonnes idées et en partant de la réalité vécue par l'ensemble des acteurs.

Notre Comité souhaite donner toute sa place aux propositions des partenaires sociaux et, comme l'a demandé le premier ministre le 13 octobre dernier, nous vous invitons à venir vous exprimer ensemble devant nous dès le début de nos travaux.

Vous trouverez en annexe une présentation globale de la démarche AP22 dans laquelle s'inscrivent les travaux du Comité et une présentation de CAP22.

Le secrétariat du Comité vous apportera les éléments complémentaires utiles à la préparation de cette audition et se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations à l'adresse mail suivante : [cap22@modernisation.gouv.fr](mailto:cap22@modernisation.gouv.fr).

Nous vous remercions par avance de votre participation à ce chantier ambitieux.

Les Présidents du Comité

Véronique BEDAGUE

Ross McINNES

Frédéric MION

Monsieur Philippe Martinez, Secrétaire général de la Confédération générale du travail,  
Monsieur Jean-Marc Canon, Secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires  
Confédération générale du travail.

## **ANNEXE**

### **Programme Action Publique 2022**

Le programme de transformation « Action publique 2022 » annoncé par le Premier ministre poursuit trois objectifs prioritaires : l'amélioration de la qualité des services publics, la modernisation de l'environnement de travail des agents publics et la baisse des dépenses publiques.

Il comprend trois volets : les travaux du Comité Action publique 2022, le Forum de l'action publique et 5 chantiers transversaux : « Simplification administrative et amélioration de la qualité de service », « Transformation numérique », « Rénovation du cadre RH », « Organisation territoriale des services publics » et « Modernisation de la gestion budgétaire et comptable ».

Les travaux de ces différents chantiers aboutiront à des plans interministériels de transformation et alimenteront les plans de transformation que chaque ministre doit élaborer d'ici mai 2018.

### **Comité Action Publique 2022**

Le Comité Action Publique 2022 (CAP22) est chargé par le Premier ministre d'identifier, d'ici fin février 2018, des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur 21 politiques publiques prioritaires (cf. infra) sur la période 2018-2022.

L'approche du comité sera toutes administrations publiques (administrations centrales, locales et de, sécurité sociale) et toutes dépenses (budgétaires, fiscales et sociales).

Organisé en 5 groupes de travail (solidarité et santé ; travail, économie et finances ; agriculture, écologie et territoires ; régaliens ; enseignement, culture et sport), le comité articulera ses travaux en deux phases :

- lors de la première phase (octobre à décembre 2017), le comité auditionnera des personnalités qualifiées ainsi que les ministères sur les évolutions possibles des missions et des dépenses publiques sur les 21 politiques publiques prioritaires ;
- la seconde phase (janvier à mars 2018) sera consacrée à un échange entre le Comité et les ministères afin de mesurer la pertinence et la faisabilité des propositions. Elle s'achèvera par la remise au Président de la République et au Premier ministre d'un rapport définitif (fin février 2018) proposant à leur arbitrage des réformes structurelles permettant des économies significatives.

Les décisions du Président de la République et du Premier ministre alimenteront les plans de transformation des ministères attendus pour mai 2018 ainsi que les plans interministériels de transformation.

## Listes des 21 politiques publiques prioritaires

| Groupes de travail<br>CAP22          | Ministères chefs de file                        | Politiques publiques prioritaires                             |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Solidarité et santé                  | Solidarités et Santé                            | Solidarités / Minima sociaux                                  |
|                                      |                                                 | Solidarités / Handicap et dépendance                          |
|                                      |                                                 | Politique familiale                                           |
|                                      |                                                 | Santé (y compris aide médicale d'état)                        |
| Travail, économie et finances        | Travail                                         | Emploi et formation pro. (hors ass. chômage)                  |
|                                      | Economie                                        | Gestion des aides aux entreprises (hors CIR, CICE)            |
|                                      | Action et comptes publics                       | Recouvrement des prélèvements obligatoires (y compris URSSAF) |
| Agriculture, écologie et territoires | Cohésion des territoires                        | Logement et hébergement d'urgence                             |
|                                      | Transition écologique et solidaire              | Energie                                                       |
|                                      | Agriculture et alimentation                     | Politique des transports                                      |
| Régalien                             |                                                 | Soutien à l'agriculture et la forêt                           |
|                                      | Intérieur                                       | Sécurités                                                     |
|                                      | Justice                                         | Justice                                                       |
|                                      | Europe et affaires étrangères                   | Action extérieure de l'Etat                                   |
|                                      | Armées                                          | Aide publique au développement                                |
|                                      | Outre-mer                                       | Défense                                                       |
| Enseignement, culture et sport       | Outre-mer                                       | Outre-mer                                                     |
|                                      | Education nationale                             | Education (hors jeunesse et vie associative)                  |
|                                      | Enseignement supérieur, recherche et innovation | Enseignement supérieur et recherche                           |
|                                      | Culture                                         | Culture, médias et audiovisuel public                         |
|                                      | Sports                                          | Sports                                                        |

Le secrétariat du Comité vous précisera la date, l'heure et le lieu de l'audition.

Vous pourrez faire parvenir au Comité ([cap22@modernisation.gouv.fr](mailto:cap22@modernisation.gouv.fr)) avant notre échange toutes documentations que vous jugez utiles pour éclairer les membres du comité.